



Fonctionnement du service d'études surveillées à l'attention des parents d'élèves Année scolaire 2018-2019

Organisation et responsabilité :

Thomas REIGNIER, directeur de l'école primaire

Définition:

Les études surveillées sont un service extra-scolaire proposé par le Lycée Jean Renoir. Leur fonctionnement est décrit ci-dessous. L'objectif premier des études surveillées est la réalisation des devoirs par les élèves. Les intervenants sont chargés d'aider les élèves à acquérir, au fil de l'école élémentaire, l'aisance nécessaire à la réalisation des devoirs en autonomie. Dans cette optique, les groupes sont constitués de manière hétérogène et comportent des élèves du CP jusqu'au CM2, ces derniers travaillant plus facilement seuls. Il est à noter qu'il ne s'agit pas d'un service d'aide aux devoirs ; les intervenants ont un regard bienveillant sur les élèves afin de les rendre attentifs à des erreurs éventuelles ou les inciter à la réflexion, mais ils ne sont pas en charge de la correction. Celle-ci, pour des raisons pédagogiques, relève du domaine de l'enseignement et de la classe.

Ce service est facultatif et payant, faisant l'objet d'une demande préalable et d'un <u>engagement annuel</u>. Pour l'année scolaire 2018-2019, le service d'étude commence le lundi 3 septembre 2018 et terminera **le vendredi 12 juillet 2019**. Il se greffe sur le calendrier scolaire.

Constitutions des groupes :

La famille doit faire la demande d'inscription à l'étude surveillée en fin d'année scolaire précédent la rentrée.

Elles ont le choix parmi ces 4 possibilités :

- Du lundi au jeudi jusqu'à 16h
- Du lundi au vendredi jusqu'à 16h
- Du lundi au jeudi jusqu'à 17h
- Du lundi au vendredi jusqu'à 17h.

Une liste des élèves est éditée en début d'année faisant apparaître le choix des familles. Un planning de surveillance est établi présentant l'affection des salles et des surveillants.

Rythmes et règles de fonctionnement :

Préparation de l'après-midi :

Chaque absence doit être motivée par l'un des parents, avant 9h30, soit :

- par ENT à l'adresse « PRIMAIRE absence», précisez : Etude surveillée et Identité de l'élève
- par téléphone au 089 68 99 97 722.

En début d'année scolaire, les participations des élèves aux groupes de catéchisme (liste transmise par la catéchèse) ou ateliers (liste transmise par les animateurs des ateliers) sont notées sur le cahier d'appel de l'étude et mises à jour dans le courant de l'année.

Ces éléments sont reportés le matin par Sylvie Gamichon-Bulla, assistante de direction, sur une liste quotidienne d'appel qui permettra au (à la) surveillant(e) de faire un contrôle.

14h05

Les élèves restant à l'étude se regroupent au niveau des paliers –qui leurs seront communiqués- pour rejoindre leur(e) surveillant(e). L'appel est fait. Les sacs d'école sont déposés dans la salle d'étude. Puis les élèves accompagnés de leur(e) surveillant(e) descendent dans la cour de récréation.

Toute absence d'élève non excusé, est signalée au plus vite à Sylvie Gamichon-Bulla qui effectuera les recherches utiles et contactera la famille si nécessaire.

De 14h10 à 14h50 :

Surveillance de cour par les enseignants et intervenants.

Les élèves, pendant les récréations, jouent dans la cour ou, par beau temps, sur le terrain de sport et sont surveillés par deux surveillants au minimum. Du matériel (ballons en mousse, cordes à sauter, skis de marche, petites échasses, diabolos) est disponible à cet effet.

Les jeux de ballons sont autorisés uniquement <u>sur le terrain de sport uniquement</u>, les conditions de sécurité y étant réunies. Par très mauvais temps (neige, orage, averses), il est possible de rassembler les élèves par petits groupes dans le bâtiment et d'organiser des activités ludiques, manuelles ou séance de projection. Idem la veille des vacances en dehors de la période des devoirs à surveiller.

Les sorties anticipées sont accordées :

- soit à 14h05 après les cours
- soit à 15h00 en fin de récréation.
- soit à 16h00 pour les élèves inscrits jusqu'à 17h00.

récupérez votre enfant chez le gardien à la loge.

Merci de prévenir au plus tard le jour même avant 9h30 en envoyant un message ENT à « PRIMAIRE Absence » Veuillez bien préciser l'objet : Etude surveillée, les nom et prénom de l'élève..

Ces jours-là, l'élève pourra quitter l'établissement seul que sur demande écrite des parents.

14h55 - 15h00:

Montée dans les salles d'étude avec leur(e) surveillant(e). Les groupes d'étude occupent :

- soit des salles de classe,
- soit des salles annexes.

De 15h à 16h:

Le (la) surveillant(e) est chargé(e) :

- d'offrir les meilleures conditions à l'élève pour entreprendre ses devoirs (allemand et/ou français)
- de vérifier si le travail noté sur le cahier de texte a bien été accompli (il est de la responsabilité de l'élève, de l'enseignant et des parents que les devoirs soient notés régulièrement dans le cahier de texte),
- d'informer les parents si les devoirs ne sont pas terminés (par faute de temps, ou besoin d'approfondissement des connaissances)
- de faire respecter l'état de propreté et d'ordre de la salle que le groupe occupe.

L'élève est tenu(e) de ne pas utiliser les affaires de la classe appartenant à d'autres camarades et de restituer le local dans l'état où il l'a trouvé en entrant.

Lorsque les enfants sont en devoirs scolaires surveillés, le silence est de rigueur et il ne peut pas être accepté de jeux « agités » (balle, cartes, jeux électroniques, etc...). Quand les devoirs sont terminés, seules les activités de type lecture, dessin, puzzle ou autre de ce genre, sont tolérées.

Les élèves qui n'ont pas de devoirs peuvent :

- Travailler en binôme avec un camarade
- Aider un autre camarade dans la réalisation de ses devoirs (tutorat)
- Rejoindre un groupe de surveillance pour une activité ludique ou manuelle.

Les élèves ne sont pas autorisés à se déplacer seuls dans le bâtiment, ils doivent être au moins accompagnés d'un camarade. A titre exceptionnel et en nombre réduit, toujours sous la responsabilité du (de la) surveillant(e), quelques enfants peuvent être autorisés à apprendre à haute voix, en retrait, dans le couloir.

16h

Fin des devoirs surveillés. Le (la) surveillant(e) vérifie que chaque enfant a fait ses devoirs et signale les travaux non terminés dans le cahier de texte. Les groupes d'étude terminant à 16h descendent par l'escalier central accompagnés par leur(e) surveillant(e) qui vérifie qu'aucun élève ne reste en arrière. Tous doivent quitter l'établissement et attendre leurs parents devant l'entrée.

De 16h à 17h:

Pour les groupes d'étude restant jusqu'à 17h, le surveillant décide du programme :

- Soit possibilité pour l'élève de terminer ses devoirs
- Soit lecture (livres destinés à l'étude exclusivement à consulter uniquement sur place)
- Soit jeux de société
- Soit activités manuelles (découpages, décors de Noël, jardinage, etc)
- Soit jeux de plein air.

17h:

Fin de l'étude surveillée. <u>Tous les élèves doivent quitter l'établissement et attendre leurs parents devant l'entrée</u>, les enfants n'étant plus sous la responsabilité de l'établissement.

Vous pouvez communiquer avec le (la) surveillant(e) de l'étude par l'intermédiaire du cahier de texte ou de correspondance.

Absences des surveillant(e)s :

En cas d'absence, le (la) surveillant(e) est en priorité remplacé(e) par un(e) de ses collègues participant à l'étude. En cas d'impossibilité, les élèves sont répartis dans les autres groupes d'étude.

Dernier service de l'étude : le vendredi 12 juillet 2019.

Thomas REIGNIER
Directeur de l'école primaire